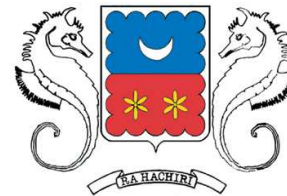


DEPARTEMENT DE MAYOTTE

**Direction Coopération Régionale
Décentralisée et Représentation Extérieure
(DCRDRE)**

Tél. : 0269 625464 ; Fax : 0269 64 91 89



- **Nom de l'association :**

- **Sigle : UNAF- Mayotte**

- **Canton : MAMOUDZOU Téléphone siège:...Portable : 0639 39 33 30 / 0639 20 20 72...**

Fax :

- Email : alibacar.moka@hotmail.com.../ b.nassouiffdine@orange.fr.....

But de l'association : ...Favoriser l'unité nationale du corps arbitral et son évolution dans le cadre de la Fédération Française de Football ; Défendre le statut et les conditions des arbitres ; Prévenir la violence à l'occasion des manifestations sportives notamment les compétitions de football organisées par la Ligue Mahoraise de Football ; Assurer une couverture juridique à ses membres victimes d'agressions dans le cadre de leurs missions, dès lors que le dossier est validé par l'UNAF National ; Assurer une liaison Unificatrice ou arbitrale entre les sections régionale et de District dans la zone (Océan Indien) ou en France Métropolitain ; Participer au recrutement et Formation des arbitres de football pour notre Ligue....

Nombre d'adhérent : 156.. **N° d'affiliation :** ... **Date de création :** ...26/11/2006

Date et n° récépissé de déclaration en Préfecture : ...W9T1002024 du 24/02/2013

Date de publication au journal officiel : 10 janvier 2007

Public visé :

Les adhérents à jour de cotisation et volontaire pour ce voyage éducatif, de partage et d'échange entre arbitres

Nombre de participants ou personnes bénéficiaires :

25 personnes (dont 20 arbitres en activités, 2 formateurs de la CRA et 3 membres du Comité Directeur)

Lieu de réalisation : Majunga (Madagascar)

Période et durée : 10 jours

Coût du projet : **35 000.00 €**

Affaire suivie par :

Fiche projet 2017

Intitulé du projet :

Echanges et partages de connaissances et d'expériences avec les arbitres de Majunga (Madagascar).

Objectif(s) : Objectif général :

Nouer des relations avec nos homologues malgaches

Développer et ouvrir notre arbitrage avec nos homologues malgaches (*qui ont des expériences de matchs internationaux : CAN ou Coupe du Monde*)

Objectifs opérationnels :

- Permettre à nos dirigeants associatifs de nouer des relations avec les autres sections d'arbitrages
- Créer des liens sportifs et amicaux avec la commission d'arbitrage de Majunga (Madagascar)
- Permettre aux arbitres mahorais d'échanger et de découvrir d'autres pratiques
- Promouvoir la pratique de l'arbitrage et surtout sortir de notre contexte local
- Découvrir et former avec eux (une fois sur place)
- Observer les différences sur la pratique de l'arbitrage
- Faire évoluer nos arbitres de football dans le but d'améliorer la qualité de leurs prestations.

Descriptif

A retenir :

Echanges et partages et formations entre deux cultures sur la pratique de l'arbitrage de football.

Découvrir la pratique et les expériences de chacun.

Partager les connaissances et les expériences.

Partager la pratique des entraînements en arbitrage (dans le but d'améliorer les conditions physiques).

Organiser des formations (théoriques et pratiques) communes avec les arbitres de différents niveaux.

Visionner des rencontres internationales.

Faire un arbitrage avec un trio mixte (mahorais / malgache ; hommes / femmes).

Organisation :

Une formation séminaire d'arbitres de 10 jours :

(du Mardi 28 Février au Jeudi 09 Mars 2017 inclus)

Ou

(du Jeudi 27 avril au dimanche 07 mai 2017)

- Une mission préalable de détection et d'échange avec les arbitres de Majunga (et de d'autres arbitres de Madagascar qui souhaitent participer) pour détection et préparation des arbitres élités de Régionaux de l'océan Indien.
- Formation et mise en situation de la pratique d'arbitre.
- Entraînements collectifs (par séances) sous la direction des préparateurs physiques de la CAF « invités ».
- Arbitrer des rencontres officielles (avec un trio de même origine) et Analyser l'arbitrage de ces matchs.

- Arbitrer des rencontres officielles avec des trios mixtes (mahorais / malgaches ; hommes / femmes).
- Visionnage des rencontres internationaux et analyser les décisions arbitrales de ces rencontres.

Objectif général :

Promouvoir l'arbitrage de football et échanger la pratique de l'arbitrage avec nos homologues malgaches.

Objectifs opérationnels :

Pour atteindre notre objectif qui consiste à développer l'arbitrage de football à Mayotte, nous comptons mener les actions suivantes :

- Observer les différences sur la pratique de l'arbitrage entre le Ligue de Football de Majunga et la Ligue Mahoraise de Football.
- Organiser des formations théoriques et pratiques communes sur l'arbitrage de football.
- Arbitrer des rencontres officielles pour mieux partager les expériences de chacun.
- Analyser les différentes décisions arbitrales des collègues pour améliorer les qualités de prestation de chacun.

Les participants ou les personnes bénéficiaires : 25 personnes (20 arbitres et 5 accompagnateurs)

- 5 jeunes arbitres
- 3 arbitres féminins
- 12 arbitres de plus de 25 ans (L 1, L2, L3)
- 2 formateurs de la CRA à la Ligue Mahoraise de Football (*Techniciens en arbitrage de football*)
- 3 membres du comité directeur de l'UNAF (pour l'accompagnement)

Lieu de réalisation : Majunga

Période et durée : 10 jours :

- **(du Mardi 28 Février au Jeudi 09 Mars 2017 inclus) OU**
- **(du Jeudi 27 avril au dimanche 07 mai 2017)**

Coût global du projet : 35 000.00€

Moyens Humains

- les membres du comité directeur de l'UNAF
- les formateurs de la LMF (Ligue Mahoraise de Football)
- 12 arbitres élités, 5 jeunes arbitres (**candidats fédéraux**) et 3 arbitres féminins
 - Les techniciens d'arbitrage de la Ligue de Majunga
 - Les présidents de la ligue et de la CRA à la Ligue de Majunga
 - 5 arbitres internationaux Malgaches
 - 5 arbitres régionaux malgaches

Matériels :



Livres des lois de jeu (*édition 2016 – 2017*) ; Cahiers et stylos

DVD des matchs internationaux : (Coupe d'Afrique des Nations ; Coupes d'Europe ou Coupe du Monde)

Ordinateur portable ; Vidéoprojecteur ; Appareil photo numérique

Tenues d'entraînements ; Sifflets et chronomètres

Budget du projet :

CHARGES* 		PRODUITS* 	
❖ Transport aérien:	400,00€ x 25= 10 000,00 €	Subventions DCRDRE :	23 000,00 €
❖ Transport terrestre:	2 500,00 €	❖ Subvention Etat :	0,00€
❖ Matériel: (Educatifs et Sportifs)	4 000,00€	❖ Subvention municipale :	0,00€
❖ Location des équipements et installations sportifs pour le séminaire	3 000.00€	❖ Fonds propres : UNAF Régionale	500,00€
❖ Hébergement:	30 € x10j x 25= 7 500,00€	- Participations adhérents : 400€ x 25 personnes.	10 000,00€
❖ Restauration:	20€ x10j x 25= 5 000,00€	- Sponsors & Partenaires :	1 000,00€
❖ Coûts des Honoraires des formateurs	3 000.00€	- Autres (préciser) : Ligue Mahoraise de Football	500,00€
		❖ Autres subventions	
Total :	35 000.00 €	Total :	35 000.00 €

Au regard du coût total du projet, l'association sollicite une subvention de :
Vingt trois mille euros (23 000 €) à la DCRDRE

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

Toutes ces pièces sont obligatoires pour le traitement de votre dossier

TOUT DOSSIER INCOMPLET FERA L'OBJET D'UN REJET

Pour une première demande ou après modification statutaire:

- Les statuts de l'association (extraits signés et datés).
- Le récépissé de la déclaration de création à la Préfecture.
- Le récépissé de la dernière déclaration de modification à la Préfecture.
- La copie de publication au Journal Officiel.

Dans tous les cas:

- Une copie de la déclaration en Préfecture indiquant la composition du Bureau et du Conseil d'Administration de l'Association en vigueur au moment de la présente demande.
- Le Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale Ordinaire.
- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal au nom de l'Association.
- Une lettre de demande de subvention signée du Président de l'Association.
- Le budget prévisionnel global de votre projet
- Le bilan moral et/ou d'activité datés et signés, du dernier exercice connu
- Le bilan financier (compte de résultat et bilan) du dernier exercice connu, certifié par le Président et le trésorier, le cas échéant par le Commissaire aux Comptes. Les subventions de l'Etat et des collectivités locales devront apparaître.
- Devis relatif aux principales dépenses du projet
- Liste nominative de la délégation
- Invitation de l'organisme d'accueil
- Le cofinancement du projet (joindre une pièce justificative)

DOSSIER À DEPOSER A LA DCRDRE AVANT LE 30/06/2015

ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU PRESIDENT :

Je soussigné,m'engage sur l'honneur à utiliser la subvention conformément à sa destination et à me soumettre à tout contrôle.

Signature :

Cachet :



Ligue Mahoraise de Football - Maison des Associations de Cavani - 97600 Mayotte
Email : alibacar.moka@laposte.net / Email : b.nassouiffdine@orange.fr
Tél : 06 39 39 33 30 / 06 39 20 20 72

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAYOTTE

Direction la Coopération Régionale Décentralisée
et Représentation Extérieure (DCRDRE)

L'attention de Monsieur le Président

97600 MAMOUDZOU

Le 14 décembre 2016

Objet : demande de subvention pour notre projet 2017

Monsieur le Président,

Je soussigné, **Monsieur ALI BACAR Mohamadi**, Président de l'association UNAF Section Régionale de Mayotte depuis février 2013.

Mon Comité Directeur et moi-même, comptons sur votre soutien à défendre la réalisation de notre présent projet pour qu'ensemble nous développons l'arbitrage du **sport numéro un** (*football*) à Mayotte.

Ainsi, nous avons comme projet en coopération régionale avec la **Ligue de Majunga** (Madagascar) :
« **Un séminaire d'arbitres de hauts niveaux** », il s'agit de promouvoir l'arbitrage de football et d'échanger la pratique de l'arbitrage avec nos homologues malgaches (***du Mardi 28 Février au Jeudi 09 Mars 2017 inclus***) ***OU (du Jeudi 27 avril au dimanche 07 mai 2017)***.

Pour cela, nous vous sollicitons une subvention de **vingt trois mille euros (23 000.00€)** pour contribuer à la réalisation de notre projet.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous remercions de l'attention que vous apporterez à notre demande.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos sentiments distingués.

Monsieur Mohamadi ALI BACAR

Président de l'UNAF Mayotte

En bref, dans chaque département et territoire français, existe une section régionale de l'UNAF. Toutes ces sections régionales sont régies par l'UNAF National qui lui est sous l'autorité de la Fédération Française de Football. Ainsi, dans chaque section, le comité directeur de l'UNAF informe les arbitres pour s'adhérer pour qu'ils puissent exercer leur passion sereinement. Cette association garantie à ses adhérents les valeurs suivantes : l'Unité, la Noblesse d'esprit, l'Amitié et la Fraternité.